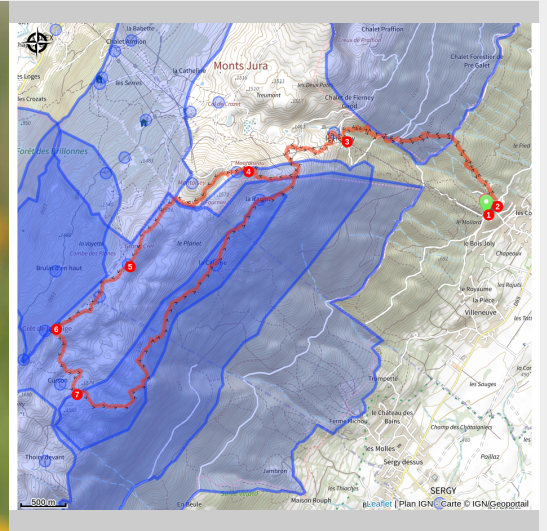


# Crozet au Crêt de la Neige par la Calame

Pays de Gex



Pairie en fleur (Juliette Thévenard)



**Accessible en randonnée du 1er juillet au 30 novembre.**

Relevez le défi d'une randonnée inoubliable jusqu'au sommet du Jura ! Un parcours sportif qui vous mènera au point culminant du massif, avec en récompense une vue imprenable sur le Mont Blanc.

**Chiens interdits, même tenus en laisse.**

Partez pour une aventure en altitude à la rencontre du point culminant du massif du Jura. Cet itinéraire varié vous emmène tour à tour sous la fraîcheur des sous-bois, le long de crêtes

## Infos pratiques

Pratique : Randonnée

Durée : 8 h 45

Longueur : 18.9 km

Dénivelé positif : 1385 m

Difficulté : Très difficile



Thèmes : Faune - Flore, Géologie, Paysages

dégagées, et à travers des paysages changeants, riches en contrastes. Tout au long de la marche, de superbes points de vue se dévoilent sur le bassin lémanique et, lorsque le ciel est dégagé, sur le majestueux Mont Blanc. Le tracé combine passages ombragés et panoramas grandioses, offrant une randonnée rythmée et ressourçante. En période d'ouverture, le télécabine du Fierney permet de gagner de l'altitude facilement, sans rien perdre de la diversité des ambiances rencontrées. Une escapade en montagne parfaite pour explorer l'essence même de la Haute Chaîne du Jura.

L'itinéraire évolue au cœur du Parc naturel régional du Haut-Jura, une partie du parcours traverse la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura, soumise à une réglementation spécifique

Merci de respecter ces règles pour préserver la richesse de cet environnement exceptionnel.

## Itinéraire

Le télécabine du Fierney fonctionne et peut être  
Départ : Crozet gare inférieure télécabine du Fierney  
Arrivée : Crozet - gare inférieure télécabine du Fierney  
S'avancer d'une bonne heure et demi de  
Balisage :  GR®  PR®  
montée.

(1) Départ depuis le parking de **la télécabine de Fierney**.

Depuis le parking, emprunter la route menant à la télécabine. Passer sous celle-ci et rejoindre la route de la Thène.

(2) Le sentier démarre par une passerelle sur la gauche et grimpe rapidement, accumulant plusieurs mètres de dénivelé positif en direction de **la gare supérieure de la télécabine de Fierney**. Le chemin croise une première fois la route forestière du col de Crozet avant d'entrer dans la Réserve Naturelle. Deux autres croisements avec cette route/chemin se font avant d'atteindre la gare supérieure de la télécabine.

(3) Arrivée sur les alpages, contourner la gare supérieure par la gauche, en prenant de la hauteur, puis remonter le long **du télécombi des Bergers**, en gagnant encore quelques mètres de dénivelé. Le chemin suit une courbe de niveau. À une intersection, prendre la direction du **MONTOISEAU**.

(4) Une fois arrivé au sommet **du Montoiseau** (1599 m), prendre à gauche en traversant la combe à Fournier pour contourner le Montoiseu. Entrer dans la Réserve

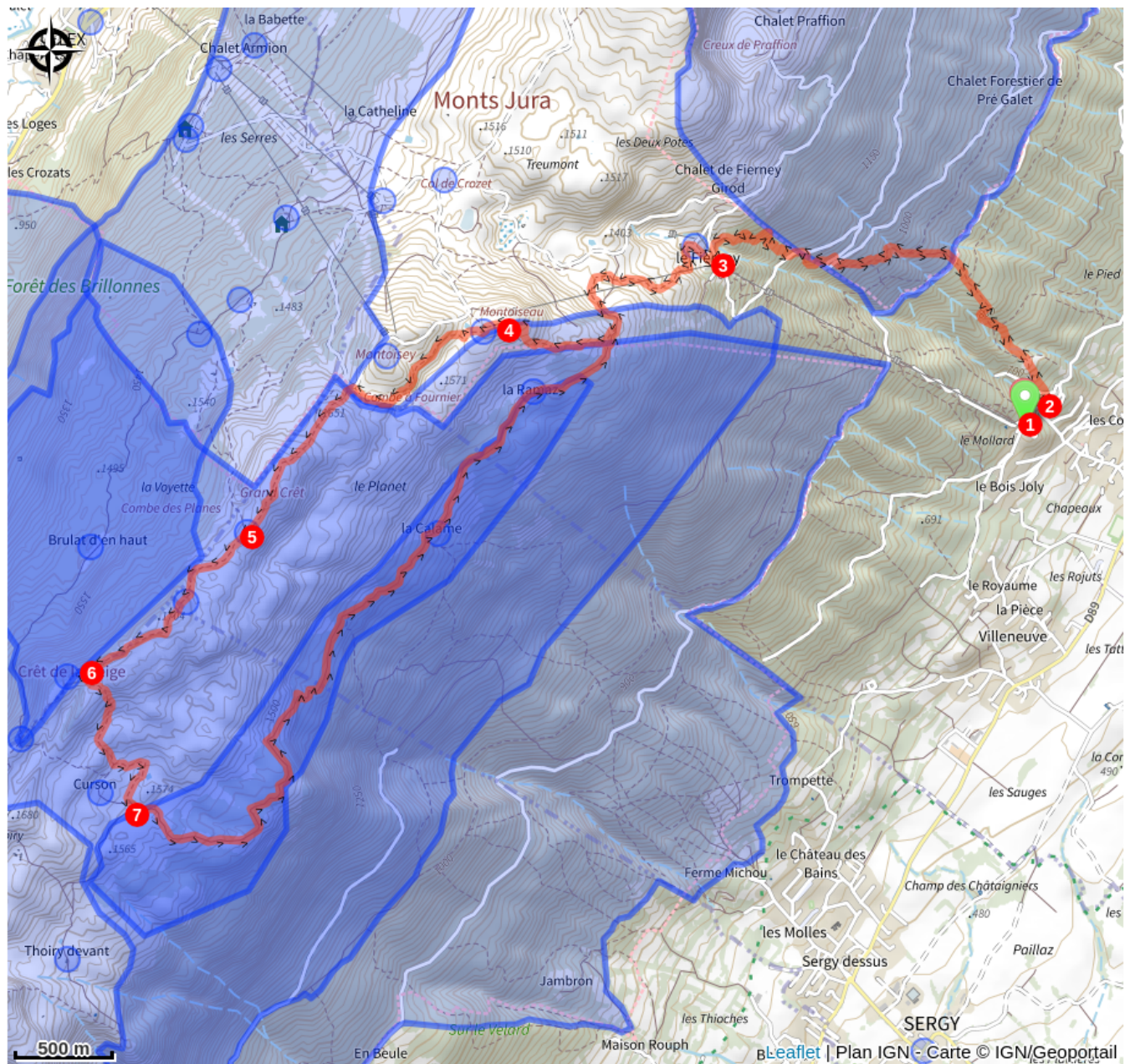
Naturelle et continuer en direction du Grand Crêt (1702 m). Passer ce point pour arriver à l'intersection « **SOUS LE CRÊT** ».

(5) Suivre le balisage GR rouge et blanc sur les crêtes. Depuis l'intersection « **Sous le Crêt** », continuer tout droit jusqu'au **CRÊT DE LA NEIGE** (1720 m).

(6) Pour le retour, revenir sur ses pas sur quelques dizaines de mètres sur le GR rouge et blanc. Prendre ensuite à droite le PR jaune direction **le Curson**.

(7) Prendre à gauche direction **LA CALAME** . Passer l'alpage de la Calame, continuer tout droit, passer **la Ramaz**, et rejoindre l'intersection avant de passer sous le télécombi des Bergers. Récupérer le chemin de l'aller pour retrouver la gare supérieure **de la télécabine du Fierney**, puis redescendre par le même itinéraire jusqu'au parking.

# Sur votre route...



# Toutes les informations pratiques

## ⚠️ Recommandations

Le sentier traverse une Zone de Quiétude, **fermée du 15 décembre au 30 juin**.

► Avant de partir :

- Se renseigner sur la météo générale et locale en s'assurant de l'absence de précipitations
- S'informer sur la marche d'approche, hauteur de l'itinéraire, temps de parcours, réchappe possible (carte IGN, GPS, topo-guide, etc...)
- Evaluer les risques possibles en se renseignant auprès de professionnels de montagne, refuge, gîtes
- S'informer un proche de votre objectif et le recontacter en cas de changement : horaires départ et retour, nombre de participants avec le numéro de téléphone de chacun, véhicule(s), parking
- Eviter de partir seul, utiliser un matériel conforme à la pratique de l'activité, réglé et en bon état, lampe frontale, trousse de secours complète, couverture de survie, etc.

En cas de problème, appelez le **112** (numéro d'urgence européen).

Le chien de protection protège les troupeaux. Son rôle est de dissuader les intrus et grands prédateurs (loup, lynx...). Élevé parmi les animaux du troupeau dès son plus jeune âge, il apprend à les protéger en permanence.

Avant de partir, identifiez les zones de pâturages sur Pasto Kesako : [où se trouve les chiens de protection](#).

- Voici les bons gestes à adopter lorsque vous rencontrez un chien de protection :
- Gardez vos distances et contournez les troupeaux si possibles
- En cas de rencontre : arrêtez-vous, parlez-leur tranquillement pour les rassurer et adoptez des gestes calmes, sans leur tourner le dos.

Si vous êtes inquiets, ne laissez pas venir les chiens au contact : placez un objet (sac à dos, veste...) entre eux et vous. Les chiens prennent ainsi contact avec vous au travers de cet objet qui fait écran de protection, le but étant de vous rassurer en les gardant à distance.

Ne courez pas, enlevez vos écouteurs afin d'entendre les aboiements du chien.

## Zones de sensibilité environnementale

Au cours de votre itinéraire, vous allez traverser des zones sensibles en rapport avec la présence d'une espèce ou d'un environnement spécifique. Dans ces zones, un

comportement approprié permet de contribuer à leurs préservations. Pour plus d'information, des fiches sont disponibles pour chaque zone.

## **Réserve naturelle nationale de la Haute-Chaîne du Jura**

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : **Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura**

135, rue de Genève

01170 GEX

Tél : 04 50 41 29 65

E-mail : [contact@rnn-hautechainedujura.fr](mailto:contact@rnn-hautechainedujura.fr)

Site : <https://www.rnn-hautechainedujura.fr>

Accueillant au fil des saisons à la fois promeneurs, professionnels (alpagistes, forestiers, etc.) et naturalistes, cette Réserve est un territoire accessible où de nombreux usages cohabitent. Pour assurer la pérennité de cet espace sensible et des pratiques qui s'y déroulent, il convient de respecter la réglementation en vigueur :  
Sont interdits :

- **les chiens même tenus en laisse,**

- **la cueillette des fleurs et la collecte de fossiles ou et de minéraux,**

- **le feu,**

- **l'usage d'instrument sonore,**

- **l'abandon de déchets,**

- **le camping.** Toutefois le bivouac, sans abri (sauf en cas de nécessité absolue : conditions météorologiques et sécurité de la personne notamment), pendant les créneaux horaires de 19h00 le soir à 9h00 le matin, pour une seule et unique nuitée par site, à une distance maximale de vingt mètres des sentiers balisés autorisés, en dehors des alpages occupés par le bétail, est toléré.

L'ensemble de la réglementation est consultable ici :

<https://www.rnn-hautechainedujura.fr/reglementation/>

Par ailleurs, sept Zones de quiétude de la faune sauvage, actives du 15 décembre au 30 juin (exception faite de la ZQFS des Platières, active du 15 décembre au 15 mai), interdisent de sortir des sentiers de randonnée balisés spécifiquement pour cette période de l'année.

## **Zone de quiétude de la faune sauvage La Calame - La Ramas**

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : **Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura**

135, rue de Genève

01170 GEX

Tél : 04 50 41 29 65

E-mail : [contact@rnn-hautechainedujura.fr](mailto:contact@rnn-hautechainedujura.fr)

Site : <https://www.rnn-hautechainedujura.fr/reglementation/>

**Zone de quiétude de la faune sauvage** dans la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura.

**Du 15 décembre au 30 juin**, cette zone est interdite à toute personne. Vous pouvez télécharger l'arrêté préfectoral en cliquant à [ici](#).

Ensemble contribuons à la protection de la nature.

(Le non-respect de cette réglementation est soumis à des peines judiciaires pouvant aller jusqu'à 450€.)

## **Grand tétras**

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

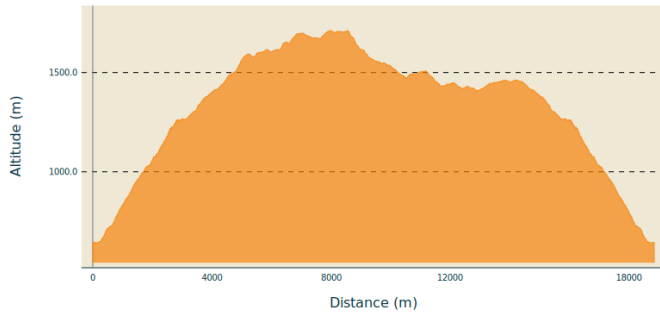
Contact : Parc naturel régional du Haut-Jura  
29 Le Village  
39310 Lajoux  
03 84 34 12 30  
[www.parc-haut-jura.fr](http://www.parc-haut-jura.fr)

Le Grand Tétrás est une espèce emblématique des forêts de montagnes françaises. Son apparence et son comportement font de lui un oiseau très atypique. Pouvoir l'observer relève d'un vrai défi, tant cet oiseau est discret, mais s'avère être un souvenir mémorable.

En hiver, son activité est réduite au minimum. Il passe la quasi-totalité de la journée perché dans un arbre et consomme uniquement des aiguilles de sapin. Une nourriture très peu énergétique. Cette période est critique pour sa survie. Un oiseau subissant un dérangement régulier va puiser dans ses maigres réserves et finir par en subir les conséquences. Sa sensibilité à la prédation aura augmenté, ou bien il dépérira simplement à cause du manque d'énergie. Une autre période critique prend place du printemps au début de l'été avec la couvaison. Si la poule est surprise plusieurs fois, elle va abandonner le nid et laisser ses poussins seuls, sans protection. La survie des jeunes étant déjà très faible naturellement, ce phénomène accentué, d'autant plus, ce risque de mortalité chez les jeunes oiseaux.

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec le Grand tétras en période de nidification sont principalement les pratiques sportives terrestres comme la randonnée, le ski, le VTT.

## **Profil altimétrique**



Altitude min 642 m  
Altitude max 1712 m

## Transports

Arrêt : Crozet, Rond Point Cabine avec les TPG. [Ligne de bus 67](#)

## Accès routier

Depuis Gex : par la D984 c > puis la D89 = 14 min

Depuis Thoiry : Par la via D89 = 12 min

## Parking conseillé

Parking du télécabine du Fierney

## **Lieux de renseignement**

Office de Tourisme Pays de Gex Monts  
- Jura - bureau d'information  
touristique de Gex  
118 rue des terreaux, 01170 Gex  
contact@paysdegex-tourisme.com  
Tel : 0450280916  
<https://www.paysdegex-montsjura.com>

Office de Tourisme Pays de Gex Monts  
- Jura - bureau d'information  
touristique de Lelex  
435 rue des Monts Jura, 01410 Lélex  
contact@paysdegex-tourisme.com  
Tel : 0450280916  
<https://www.paysdegex-montsjura.com/>

Office de Tourisme Pays de Gex Monts  
- Jura - bureau d'information  
touristique de Mijoux  
rue Royale, 01410 Mijoux  
contact@paysdegex-tourisme.com  
Tel : 0450280916  
<https://www.paysdegex-montsjura.com/>

Office de Tourisme Pays de Gex Monts  
- Jura - bureau d'information  
touristique du col de la Faucille  
Coeur de station, 01170 Gex  
contact@paysdegex-tourisme.com  
Tel : 0450280916  
<https://www.paysdegex-montsjura.com/>